

CONSEIL MUNICIPAL du lundi 1^{er} juillet 2019

PROCES VERBAL

L'an deux mille dix-neuf, le lundi 1^{er} juillet à 20H30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Laurent RICHARD, Maire.

PRESENTS : M. RICHARD, Mme KARM, M. SENNEUR, M. CAMARD, Mme AHSSISSI, M. SEGUIER, M. CHOLET, Mme QUINET, M. LECOT, Mme COSYNS, M. LEPRETRE, M. MANTRAND, M. LE NAOUR, Mme GIBERT, M. VILLIER, Mme JANCEK, Mme HUARD, Mme BOCZULAK, M. MAYER, Mme DUPON, M. PALADE

REPRESENTES :

- Mme BIGAY par Mme KARM
- Mme MANTRAND par Mme QUINET
- Mme DUBOIS par M. CAMARD
- M. LAROCHE par M. SENNEUR

ABSENTE : Mme DESSERRE

EXCUSES : M. MARTIN, M. REDON

I. Désignation du secrétaire de séance

M Gabriel LE NAOUR se propose d'être secrétaire de séance et est désigné à l'unanimité.

II. Adoption du procès-verbal du Conseil municipal du 20 mai 2019

M MAYER revient sur la discussion relative au SIAVM (Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Vallée de la Mauldre) et confirme que les suppléants à ce Syndicat n'ont jamais été convoqués, ce qui relève d'un dysfonctionnement.

M RICHARD en convient et rappelle que ce n'est pas Maule mais la mairie de Montainville qui administre ce Syndicat. Le dysfonctionnement a été signalé après le Conseil municipal du 20 mais M RICHARD rappelle à M MAYER qu'il a été élu suppléant en 2014, et qu'il aurait pu s'étonner plus tôt de ne jamais recevoir de convocations.

Pour clôturer ce point M RICHARD précise au Conseil que les comptes rendus des séances passées du SIAVM ont été envoyés a posteriori à M MAYER, et souligne le caractère relatif des enjeux autour des questions d'assainissement sur notre territoire, où existe un consensus réel.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

VI. ENVIRONNEMENT

1 SIGNATURE DE LA CHARTE D'ENGAGEMENT VILLES ET TERRITOIRES « SANS PERTURBATEURS ENDOCRINIENS »

RAPPORTEURS : Jean-Christophe SEGUIER et Laurent RICHARD

La ville de Maule poursuit son engagement pour le développement durable et la santé, que ce soit par le biais de l'énergie (panneaux photovoltaïques, vélo à assistance électrique), l'arrêt des pesticides (zéro phyto), l'alimentation (part du bio dans les cantines), les déchets (matinée éco citoyenne, fonds de propreté de la région) ...

Dans ce cadre, il est proposé de franchir un pas supplémentaire en signant la charte Villes et Territoires « sans perturbateurs endocriniens » proposé par le Réseau Environnement Santé. Par le biais de cette charte, la commune s'engage dans un plan visant à réduire puis supprimer les perturbateurs endocriniens dans les produits « chimiques », l'alimentation... et à informer et sensibiliser les populations.

Les effets des perturbateurs endocriniens peuvent être nombreux et pas encore totalement recensés sur le long terme. Ils peuvent concerner la fertilité, la croissance, le développement... et sont soupçonnés de favoriser l'apparition de cancers.

A noter que Maule s'est déjà engagée sur plusieurs points soulignés dans cette charte, tels que l'arrêt des produits phytosanitaires dans les services municipaux, ou l'augmentation de la part du bio dans les cantines scolaires.

M SEGUIER ajoute qu'il s'appuiera sur le comité développement durable pour la mise en œuvre du plan d'actions, notamment pour la lutte contre les phtalates.

M RICHARD précise qu'une autre association nous proposait également de s'engager contre les perturbateurs endocriniens, mais de manière beaucoup plus coercitive avec les agriculteurs et inadaptée voire inapplicable, ce qui n'est certainement pas la bonne méthode.

Il ajoute que la commune va beaucoup communiquer sur cette charte.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi N°82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le programme d'action général de l'Union européenne pour l'environnement ;

VU la Stratégie Nationale Perturbateurs Endocriniens adoptée en France en avril 2014 ;

CONSIDERANT qu'afin de poursuivre sa politique en matière de santé publique et de développement durable, la commune de Maule souhaite signer la charte d'engagement Villes et Territoires « sans perturbateurs endocriniens » proposée par le Réseau Environnement Santé ;

CONSIDERANT la charte annexée à la présente délibération ;

CONSIDERANT l'avis favorable unanime de la Commission Finances – Affaires Générales réunie le 20 juin 2019 ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Christophe SEGUIER, Adjoint au Maire délégué à l'Environnement, à la Santé et au Handicap et de Monsieur Laurent RICHARD, Maire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

1/ **APPROUVE** les termes de la charte d'engagement Villes et Territoires « sans perturbateurs endocriniens » proposée par le Réseau Environnement Santé annexée à la présente délibération ;

2/ **AUTORISE** le Maire à signer cette charte ainsi que tout document pris pour son exécution directe.

VII. DATE DU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal se réunira lundi 16 septembre 2019, à 20h30 en salle du Conseil.

La Commission Finances – Affaires Générales préalable (réunion non ouverte au public) se réunira jeudi 5 septembre 2019 à 18h00 en salle du Conseil.

VIII. QUESTIONS DIVERSES

Mme JANCEK soulève les difficultés de stationner dans Maule, notamment derrière Franprix le parking est souvent plein. Or de nouveaux arrivants vont venir ce qui augmentera encore la difficulté.

M RICHARD rappelle que la commune a pour projet d'acquérir la propriété de Dominique FONTAINE pour y réaliser un parking d'une soixantaine de places.

Pour M MAYER, cette question repose le problème de la place de la voiture en ville.

M RICHARD souligne toutefois que c'est davantage un problème national, et que par ailleurs Maule a des particularités tenant à son origine médiévale, et dont il faut bien tenir compte.

Enfin, il rappelle les conséquences catastrophiques pour nos commerçants si on empêchait les voitures de circuler et stationner en centre-ville.

Néanmoins des solutions alternatives existent et peuvent être développées, comme la subvention de 150€ votée par la commune pour l'acquisition de vélo à assistance électrique.

M VILLIER signale que de plus en plus d'automobilistes coupent le rond-point place de la mairie pour tourner directement à gauche rue Quincampoix.

M RICHARD demande que cela soit signalé aux gendarmes et à la Police Municipale.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h55, et invite les Conseillers et le public présent à partager le verre de l'amitié pour fêter les vacances d'été.